



Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

# Getlink S.E.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2024 - résolution n° 18  
Getlink S.E.  
37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris



Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

## Getlink S.E.

Siège social : 37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2024 - résolution n° 18

A l'assemblée générale de la société Getlink S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires dirigeants sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 450 000 actions ordinaires soit 0,081% du capital de la société à la date du 28 février 2024.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

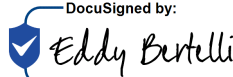
Paris la Défense, le 8 avril 2024

KPMG S.A.

DocuSigned by:  
  
F14421BA66BC4F8...

Philippe Cherqui  
Associé

Mazars

DocuSigned by:  
  
14B241785473473...

Eddy Bertelli  
Associé